



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION  
n° 2024 - 04 - 14

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24 JUIL. 2024

S L O W

ID : 085-200023778-20240718-DL\_2024\_04\_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Sonia CHARLOS, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Tiphonie JACOMINO, Kathia VIEL, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Céline DELOMME / Philippe MOREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Jean SOYER / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Muriel HABERT à Stéphane GUIBERT / Denise RENAUD à Nicole BOULINEAU / Sandra DUBOS à Joël GIRAUDEAU / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Vincent PIPAUD.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

**Avenant n° 1 au marché n° 2021-045 « Diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires »**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

Le Conseil Communautaire par délibération n° 2021-4-09 du 20 mai 2021 a autorisé la signature du marché n° 2021-045 « Diagnostics de réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie » attribué par la Commission d'Appel d'Offres à CALYXIS Pôle d'expertise du Risque.

Pour mémoire, les objectifs de ces diagnostics sont d'identifier les points sensibles des habitations face à l'inondation, de définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts éventuels et d'évaluer le coût des mesures à mettre en œuvre par ordre de priorité pour sécuriser le bien.

Le diagnostic établit la vulnérabilité du bien et précise les différentes mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité, conformément au règlement du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Pays de Monts, approuvé le 30 mars 2016 par le Préfet de la Vendée. Il précise également les différentes mesures recommandées de réduction de la vulnérabilité, au titre de l'arrêté ministériel du 11 février 2019.

Les travaux obligatoires de réduction de la vulnérabilité sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), sans conditions de ressources, mais dans la limite de 36 000 € et de 50 % de la valeur vénale du bien.

Les travaux recommandés de réduction de la vulnérabilité sont également subventionnés à hauteur de 80 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dans la mesure où ils sont inscrits dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ou un Programme d'Etudes Préalables (PEP).

Le bureau d'étude CALYXIS a été missionné par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour diagnostiquer, aider et accompagner dans le montage et le suivi des dossiers de demande de subvention, tous les propriétaires des biens concernés jusqu'à la notification de leur attribution.

Ce marché, initialement prévu pour une durée de 38 mois, a permis à ce jour de diagnostiquer 177 biens situés en zone de submersion marine sur les 450 recensés. Cependant, seulement 4 dossiers de subvention ont été déposés, sur les 200 prévus, pour la réalisation de travaux obligatoires de réduction de vulnérabilité.

De plus, depuis mars 2024, la validation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) a permis de débloquer les fonds complémentaires FPRNM pour la réalisation des mesures recommandées de réduction de vulnérabilité.

Le marché n° 2021-045 conclu avec le bureau d'étude CALYXIS arrive à terme le 17 août 2024. Dans la volonté d'accompagner le maximum de propriétaires dans la mise en œuvre des travaux obligatoires et recommandés, il est proposé au Conseil Communautaire de prolonger la durée du marché de 2 ans, soit jusqu'au 17 août 2026.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1, R.2194-7 et R.2194-8,  
Vu la délibération n° 2021-4-09 du 20 mai 2021 autorisant Monsieur le Président à signer le marché « Diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires » avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres,**

**Vu le marché n° 2021-045 « Diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires » notifié le 17 juin 2021 au bureau d'études CALYXIS,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2024,**

**Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Défense contre la Mer » du 28 mai 2024,**

**Vu le rapport,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2021-045 « Diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires », prolongeant la durée du marché pour deux ans, soit jusqu'au 17 août 2026 ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-045 « Diagnostics de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte situés en zone de submersion marine sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et accompagnement des propriétaires » et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIL. 2024  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 24 JUIL. 2024

Givrand, le 23 juillet 2024

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

SLOW

ID : 085-200023778-20240718-DL\_2024\_04\_14-DE